

**Société d'intervention maritime,  
Est du Canada, Ltée**

Calcul des droits prélevés sur les chargements  
de produits pétroliers en vrac – Régions des Grands Lacs,  
des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve

États financiers

**Pour les exercices se clôturant  
les 31 décembre 2021 et 2022**



Le 19 février 2021

## **Rapport relatif au calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac – Régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2021 et 2022**

### **Aux administrateurs de Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée**

Comme nous en avons convenu avec vous, nous avons appliqué les procédures énumérées ci-dessous uniquement dans le but de vous aider à évaluer l'assertion de la direction concernant la conformité de Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée aux critères établis dans la formule de fixation des droits, dans sa version ratifiée lors de la consultation multilatérale qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1998 et l'interprétation de cette formule telle qu'elle est énoncée dans les notes annexes pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2021 et 2022 qui sont incluses dans le calcul ci-joint des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) – Régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve et qui sont résumées ci-dessous :

### **Procédures spécifiées appliquées**

1. Nous avons obtenu les tableaux préparés par la direction pour la demande relative aux DCPV pour les régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve.
2. Nous avons comparé l'approche utilisée pour préparer ces tableaux avec l'approche utilisée pour l'exercice précédent et l'entente multilatérale dans le but de déterminer si elles présentaient des incohérences.
3. Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des tableaux.
4. Nous avons comparé l'attribution des coûts indirects avec celle pour les exercices précédents et l'entente multilatérale dans le but de déterminer si elles présentaient des incohérences.
5. Nous avons comparé le taux d'imposition utilisé avec le taux d'imposition utilisé dans les états financiers audités de Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 afin de déterminer s'ils concordaient.
6. Nous avons comparé le taux d'intérêt avec les ententes de crédit existantes de la société et les états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 afin de déterminer s'ils concordaient.
7. Nous avons comparé les taux d'amortissement utilisés avec ceux qui ont été utilisés dans les états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 afin de déterminer s'ils concordaient.

---

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
99, rue Bank, bureau 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4  
Tél. : +1 613 237 3702, Téléc. : +1 613 237 3963*



8. Nous avons procédé au contrôle arithmétique du taux de rendement du capital investi requis à partir du pourcentage convenu lors de réunions du conseil d'administration selon les directives incluses dans l'entente multilatérale.
9. Nous avons procédé au contrôle arithmétique des DCPV pour les régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve à partir des produits, des charges et des volumes prévisionnels en divisant les charges nettes annuelles prévisionnelles par le volume annuel prévisionnel de produits pétroliers en vrac qui sera chargé ou déchargé dans la région géographique d'intervention de la société.

Nous présentons ci-après les constatations découlant de l'application des procédures mentionnées ci-dessus :

- a) En ce qui a trait à l'élément 1, nous avons obtenu les tableaux de la direction.
- b) En ce qui a trait à l'élément 2, nous n'avons relevé aucune incohérence par rapport à l'exercice précédent ou l'entente multilatérale.
- c) En ce qui a trait à l'élément 3, nous n'avons relevé aucun écart.
- d) En ce qui a trait à l'élément 4, nous n'avons relevé aucune incohérence par rapport à l'exercice précédent ou l'entente multilatérale.
- e) En ce qui a trait à l'élément 5, nous avons relevé que le taux d'imposition utilisé dans le calcul est de 32 % alors que le taux inclus dans les états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 27,07 %.
- f) En ce qui a trait à l'élément 6, nous n'avons relevé aucune incohérence par rapport au taux d'intérêt figurant dans les ententes de crédit et au taux d'intérêt mentionné dans les états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- g) En ce qui a trait à l'élément 7, nous n'avons relevé aucune incohérence avec les taux d'amortissement utilisés dans les états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- h) En ce qui a trait à l'élément 8, nous n'avons relevé aucune incohérence par rapport au taux de rendement convenu lors des réunions du conseil d'administration ou celui qui est énoncé dans l'entente multilatérale.
- i) En ce qui a trait à l'élément 9, nous n'avons relevé aucun écart.

L'application de ces procédures ne constitue pas un audit du calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac – Régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2021 et 2022 et, en conséquence, nous n'exprimons aucune opinion sur la conformité au rapport. Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires ou réalisé un examen du calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac – Régions des Grands Lacs, des Maritimes/Québec et de Terre-Neuve pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2021 et 2022, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.



Il est entendu que ce rapport est destiné uniquement à informer les administrateurs et la direction de Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée, ses membres et Transports Canada, aux fins de l'évaluation de la conformité du calcul de la société aux critères établis dans la formule de fixation des droits, dans sa version ratifiée lors de la consultation multilatérale qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1998 et à l'interprétation de cette formule telle qu'elle est énoncée dans les notes annexes. Tout tiers qui utilise ce rapport, s'appuie sur celui-ci ou prend des décisions en se fondant sur lui n'engage que sa propre responsabilité. Nous déclinons toute responsabilité pour perte ou dommages qu'un tiers pourrait subir, le cas échéant, du fait de décisions ou de mesures qu'il aurait prises en se fondant sur notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

# Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée

Calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) –

Région des Grands Lacs

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022

|   | Prévisions de<br>2021<br>\$ | Prévisions de<br>2022<br>\$ |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Charges et rendement des capitaux propres</b>  |                             |                             |
| Rendement des capitaux propres (note 2)   | 145 000                     | 145 000                     |
| Service de la dette – intérêts sur la dette à long terme (note 3)                                     | 139 000                     | 130 000                     |
| Amortissement (note 4)  | 402 000                     | 400 000                     |
| Frais d'exploitation – frais généraux d'exploitation et d'administration                              | 1 489 400                   | 1 721 000                   |
| Frais d'exploitation – charge d'impôts sur les bénéfices (note 5)                                     | 69 000                      | 69 000                      |
|   | <u>2 244 400</u>            | <u>2 465 000</u>            |
| <b>Autres produits (exclusion faite des DCPV)</b>   |                             |                             |
| Droits d'inscription  | 300 000                     | 300 000                     |
| Produits tirés de services, montant net   | 100 000                     | 100 000                     |
| Intérêts  | 30 000                      | 30 000                      |
| Autres  | 190 000                     | 190 000                     |
|   | <u>620 000</u>              | <u>620 000</u>              |
| Déficit de l'exercice précédent – produits comptabilisés d'avance<br>au cours de l'exercice antérieur | <u>(31 000)</u>             | <u>-</u>                    |
|   | <u>589 000</u>              | <u>620 000</u>              |
| <b>Charges nettes – produits tirés des DCPV requis</b>  | <u>1 655 400</u>            | <u>1 845 000</u>            |
| <b>Nombre estimatif de tonnes</b>   |                             |                             |
| Produits pétroliers autres que l'asphalte   | 2 215 000                   | 2 215 000                   |
| Asphalte  | 300 000                     | 300 000                     |
| <b>Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers<br/>en vrac par tonne</b>               |                             |                             |
| Produits pétroliers autres que l'asphalte   | 0,70                        | 0,78                        |
| Asphalte (note 6)   | 0,35                        | 0,39                        |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée

Calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) –

Région des Maritimes/Québec

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022

|  | Prévisions de<br>2021<br>\$ | Prévisions de<br>2022<br>\$ |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Charges et rendement des capitaux propres</b>   |                             |                             |
| Rendement des capitaux propres (note 2)  | 348 000                     | 348 000                     |
| Service de la dette – intérêts sur la dette à long terme (note 3)                                      | 372 000                     | 349 000                     |
| Amortissement (note 4)   | 1 185 000                   | 1 180 000                   |
| Frais d'exploitation – frais généraux d'exploitation et d'administration                               | 7 227 600                   | 7 167 000                   |
| Frais d'exploitation – charge d'impôts sur les bénéfices (note 5)                                      | 163 000                     | 163 000                     |
|  | <u>9 295 600</u>            | <u>9 207 000</u>            |
| <b>Autres produits</b> (exclusion faite des DCPV)  |                             |                             |
| Droits d'inscription   | 1 000 000                   | 1 000 000                   |
| Produits tirés de services, montant net  | 200 000                     | 200 000                     |
| Intérêts   | 50 000                      | 50 000                      |
| Autres   | 570 000                     | 570 000                     |
|  | <u>1 820 000</u>            | <u>1 820 000</u>            |
| Excédent de l'exercice précédent – produits comptabilisés d'avance<br>au cours de l'exercice antérieur | <u>723 000</u>              | <u>-</u>                    |
|  | <u>2 543 000</u>            | <u>1 820 000</u>            |
| <b>Charges nettes – produits tirés des DCPV requis</b>   | <u>6 752 600</u>            | <u>7 387 000</u>            |
| <b>Nombre estimatif de tonnes</b>  |                             |                             |
| Produits pétroliers autres que l'asphalte  | 21 000 000                  | 21 000 000                  |
| Asphalte   | 200 000                     | 200 000                     |
| <b>Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers<br/>en vrac par tonne</b>                |                             |                             |
| Produits pétroliers autres que l'asphalte  | 0,32                        | 0,35                        |
| Asphalte (note 6)  | 0,16                        | 0,175                       |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée

Calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) –

Région de Terre-Neuve

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022

---

|   | Prévisions de<br>2021<br>\$ | Prévisions de<br>2022<br>\$ |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Charges et rendement des capitaux propres</b>  |                             |                             |
| Rendement des capitaux propres (note 2)   | 116 000                     | 116 000                     |
| Service de la dette – intérêts sur la dette à long terme (note 3)                                     | 139 000                     | 129 000                     |
| Amortissement (note 4)  | 395 000                     | 385 000                     |
| Frais d'exploitation – frais généraux d'exploitation et d'administration                              | 1 955 300                   | 1 995 000                   |
| Frais d'exploitation – charge d'impôts sur les bénéfices (note 5)                                     | 56 000                      | 56 000                      |
|   | <hr/>                       | <hr/>                       |
|   | 2 661 300                   | 2 681 000                   |
| Déficit de l'exercice précédent – produits comptabilisés d'avance<br>au cours de l'exercice antérieur | 106 000                     | -                           |
|   | <hr/>                       | <hr/>                       |
| <b>Charges nettes – produits tirés des DCPV requis</b>  | 2 767 300                   | 2 681 000                   |
| <b>Nombre estimatif de tonnes</b>   |                             |                             |
| Produits pétroliers autres que l'asphalte   | 28 500 000                  | 28 500 000                  |
| Asphalte  | 50 000                      | 50 000                      |
| <b>Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en<br/>vrac par tonne</b>               |                             |                             |
| Produits pétroliers autres que l'asphalte   | 0,0970                      | 0,094                       |
| Asphalte (note 6)   | 0,0485                      | 0,047                       |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée

Notes annexes

31 décembre 2021 et 2022

---

## 1 Mode de présentation

Les informations financières ont été préparées dans le but de calculer les droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (les « DCPV ») estimatifs pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2021 et 2022 conformément à l'annexe A du rapport sur la consultation multilatérale qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 1er au 5 juin 1998, et à l'interprétation de cette formule, d'après les charges nettes annuelles prévisionnelles. Les éléments des charges nettes sont les suivants :

- le rendement des capitaux propres;
- le service de la dette;
- l'amortissement;
- les frais d'exploitation; moins
- les autres produits.

## 2 Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est calculé d'après un taux annuel de 6,40 % pour les exercices visés par les prévisions se clôturant les 31 décembre 2021 et 2022.

## 3 Service de la dette – intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont calculés selon les taux et les conditions stipulés dans les ententes de crédit de la société. Aux fins de ce calcul, un taux de 3,15 % a été utilisé pour les exercices visés par les prévisions se clôturant les 31 décembre 2021 et 2022.

# Société d'intervention maritime, Est du Canada, Ltée

Notes annexes

31 décembre 2021 et 2022

---

## 4 Amortissement des immobilisations

L'amortissement est calculé sur les durées de vie utile estimées des immobilisations selon la méthode linéaire aux taux suivants pour les exercices visés par les prévisions se clôturant les 31 décembre 2021 et 2022.

|                                     |               |
|-------------------------------------|---------------|
| Mobilier et matériel de bureau      | 10 %          |
| Matériel informatique et logiciels  | 33,3 %        |
| Matériel de communication           | 10 %          |
| Matériel nautique                   | de 4 % à 10 % |
| Véhicules                           | 30 %          |
| Outils et matériaux de construction | 5 %           |
| Rampe de mise à l'eau               | 5 %           |
| Entrepôt                            | 5 %           |
| Immeubles                           | 5 %           |
| Stocks terrestres                   | 10 %          |
| Améliorations locatives             | 10 %          |

## 5 Frais d'exploitation – charge d'impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont calculés selon les taux d'imposition fédéral et provincial combinés estimatifs en vigueur dans la zone d'intervention géographique de la société. Un taux combiné de 32 % a été utilisé aux fins de ce calcul pour les exercices visés par les prévisions se clôturant les 31 décembre 2021 et 2022.

## 6 Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne (asphalte)

Les droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne pour l'asphalte correspondent à la moitié des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne pour les produits pétroliers autres que l'asphalte.